



ENQUETE PUBLIQUE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Madame Myriam Pannatier, domiciliée à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter une Table d'hôtes, au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle 969, Ch. du Barouny 5, 1961 Vernamiège

Enseigne: Chez Myriam

Prestations: table d'hôtes, vente de boissons et de mets à consommer sur place et à l'emporter.

Heures d'ouverture : lundi au dimanche de 08h00 à 24h00

Début de l'activité : 1^{er} septembre 2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 06 juillet 2018

L'Administration communale